

L'an deux mille vingt-six et le mardi dix mars à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 06 mars 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Concernant les délibérations 1.2, 1.5, 1.8, 1.11, 1.13 le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente, M. REPENTIN s'étant retiré lors du vote de ces délibérations.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI

MM DE BOISRIOU, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), COLIN-JORE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), PERRENES, VERDU (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

MM GACHET (donne pouvoir à Me RAMBAUD), NOBLECOURT

## 1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

### 1.4 BUDGET AIDE A DOMICILE / COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil d'Administration étudie le Compte de gestion 2025 de Monsieur le Trésorier Principal concernant les écritures du Budget Aide à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

Les montants des titres de recettes et des mandats émis aux sections de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux écritures de l'Ordonnateur.

#### Résultats budgétaires de l'exercice

03108 - SAD CCAS CHAMBERY

Exercice 2025

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 126,27	1 535 620,00	1 588 746,27
Titres de recette émis (b)	7 483,75	1 449 425,05	1 456 908,80
Réductions de titres (c)	0,00	12 297,20	12 297,20
Recettes nettes (d = b - c)	7 483,75	1 437 127,85	1 444 611,60
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 126,27	1 535 620,00	1 588 746,27
Mandats émis (f)	1 493,50	1 482 787,83	1 484 281,33
Annulations de mandats (g)	0,00	29 700,05	29 700,05
Depenses nettes (h = f - g)	1 493,50	1 453 087,78	1 454 581,28
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	5 990,25		5 990,25
(h - d) Déficit		15 959,93	15 959,93

#### ◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le Compte de gestion 2025 de Monsieur le Trésorier principal relatif au budget Aide à Domicile.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le directeur par intérim du CCAS et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit:
  - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
  - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs  
en exercice : 17  
Présents : 11  
Pouvoir : 4

Vote : Pour : 15  
      Contre :  
      Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au  
Registre des délibérations,  
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES  
Conseillère départementale Chambéry-3  
Adjointe au Maire en charge de  
Cohésion et Justice Sociale, Santé et Seniors  
Vice-Présidente du C.C.A.S. de Chambéry

